



**SECTION SYNDICALE CGT CSC SAINT GILLES  
RECLAMATIONS DES DELEGUES CGT  
REUNION DP DU 18 MAI 2018**

2018-05-478 :Le syndicat CGT dénonce une nouvelle fois le taux important de salariés intérimaires et CDD.

**Courrier envoyé par notre organisation syndicale CGT à l'Inspection du Travail le 7 mai 2018, des courriers antérieurs ont été envoyés à l'Inspection du Travail pour les mêmes motifs les 12 janvier & 22 juin 2017.**

Nous demandons la titularisation de 100 personnes ( CDD & INTERIMAIRES) dès le mois de juin 2018.

2018-05-479 : **Courrier envoyé par notre organisation syndicale CGT à l'Inspection du Travail le 11 mai 2018.**

**(demande de régularisation de salariés occupants des postes différents plus de 6 mois voire des années)**

Nous demandons l'application de la convention collective nationale du Commerces de détail et de gros à prédominance alimentaire article 4.4.3.Régularisations Nous dénonçons la position de la Direction de ne pas régulariser des salariés occupant un poste différent de celui de leur libellé emploi depuis longtemps, quand sur les sites de Salon de Provence il y a eu 36 régularisations de salariés en tant que caristes, agents administratifs, achemineur, expédition, réception, sur le site du Mans régularisation de caristes, sur le site du Rheu régularisation de 6 caristes et 4 pointeurs certifieurs, pour ces raisons la CGT demande la régularisation des salariés aux postes de retour, pilotes, etc..... Dès le mois de juin 2018.

2018-05-480 : : **Courrier envoyé par notre organisation syndicale CGT à l'Inspection du Travail le 11 mai 2018** ( Dénonciation de l'absentéisme en augmentation avec un taux important d'heures de maladie et d'accidents du travail sur Saint Gilles)

**Un courrier antérieur a été envoyé en date du 12 janvier 2017 à l'Inspection du travail sur le même sujet.**

Quels sont les plans d'actions ( autre que faire de la répression et d'émettre des réserves pour chaque AT, que compte mettre en place la direction pour faire baisser cet absentéisme ?

2018-05-481 : **Courrier envoyé par notre organisation syndicale CGT à l'Inspection du Travail le 7 mai 2018.**

( Signalement des mesures discriminatoires à l'égard de salariés intérimaires) non-paiement du jour férié et jour de repos intérimaires le jeudi 10 mai 2018)

Réponse de la direction les salariés intérimaires bénéficieront du maintien de salaire pour la journée du 10 mai 2018.

Nous demandons à la direction d'être vigilante auprès des agences intérimaires pour que le paiement soit effectué, apparemment ce n'est pas le cas des intérimaires ont rencontrés des problèmes de fiche de paye.

2018-05-482 : Le mois dernier, deux salariés ont constaté sur leur fiche de paie, que leurs heures supplémentaires ont été payées. Alors qu' ils n'en ont jamais fait la demande, et espéraient les garder en heures de récupérations. Comment éviter cela à l'avenir ?

2018-05-483 : a) Souvent le personnel est félicité par les équipes dirigeantes, pour leur travail et leur implication, à quand Monsieur le Directeur allez-vous prendre la décision de récompenser les salariés en leur octroyant une prime exceptionnelle ?

b) Ou allez-vous une nouvelle fois vous réfugier derrière le National pour refuser ?

c) Si c'est le cas à quoi cela sert d'avoir un directeur sur le site s'il ne peut pas prendre de décision.

2018-05-484 : a) Comptez-vous remplacer Monsieur Lafargua agent de maîtrise dans l'équipe du matin et à quelle date ?

b) Si oui, quelle est la personne qui a été retenue et peut-elle venir de l'extérieur ?

2018-05-485 : Problèmes de fiche de paye pour certains intérimaires, nous vous demandons d'être plus vigilant et de faire le nécessaire auprès des agences d'intérim ( pour certains intérimaires il leur manque 30 heures effectuées)

2018-05-486 : La CGT demande à la Direction de prendre des dispositions pour la saison, pour le remplacement des salarié(e)s des services administratif qui vont poser leur congé d'été comme les années précédentes ?

2018-05-487 : a) **Caristes réception titulaires séniors** : La CGT demande l'affichage d'un planning de polyvalence journalier en concertation avec les caristes concernés.

b) **Caristes pickings titulaires séniors** : La CGT demande l'affichage d'un planning de polyvalence journalier en concertation avec les caristes concernés et que la direction leur fasse des propositions de polyvalence

2018-05-488 : **Polyvalence service pilotage** : Des salariés se plaignent que certains polyvalents quand ils ne sont pas au pilotage, il leur est proposé d'autres polyvalences au lieu de faire de la préparation, cela pénalise les salariés qui auraient pu bénéficier de ces polyvalences, nous demandons que cela cesse.

2018-05-489 : Les années passent et se ressemblent comme d'habitude en semaine à 38H00 il n'y a pas assez de charge de travail, les salariés peuvent poser des heures et il est proposé aux intérimaires de ne pas venir travailler le samedi, et à contrario en semaine à 35 H00 nous avons une charge importante de travail avec des heures supplémentaires qui sont demandées, quand allez-vous cesser de programmer ces semaines à 38H00 quand il y a peu de volumes ?

2018-05-490 : **Inventaire aérien** : La CGT demande à la Direction de s'assurer que les salariés qui ont le permis nacelle, effectuent comme convenu les 3 semaines.

2018-05-491 : La CGT demande à la Direction de nous communiquer les organisations qui seront mises en place pour pouvoir passer la saison d'été dans de bonnes conditions, pour éviter ce que nous avons vécu l'an dernier avec selon les jours des retards de 80 000 colis.

2018-05-492 : Les élus CGT demande une nouvelle fois pour que les salariés puissent passer dans de bonnes conditions la saison, **la mise en place d'une équipe de nuit dès le mois de**

**juin 2018**, ou allez-vous faire les mêmes erreurs que l'an dernier d'attendre de délester des magasins parce qu'il y a trop de volumes à traiter et la mise en place au dernier moment dans l'urgence d'une équipe de nuit ?

2018-05-493 : **La CGT fait le constat que la Direction ne se sert pas des erreurs faites les années précédentes**, vous avez programmé pour le mois de juin 5 cessions de 16 intérimaires, au lieu d'anticiper la saison en programmant des cessions en avril ou mai pour que les intérimaires soient opérationnels dès le mois de juillet 2018, qu'avez-vous à nous répondre.

2018-05-494 : Des préparateurs de l'équipe d'après-midi se plaignent quand il n'y a pas de volumes à traiter et que 2 heures avant la fin de poste, on les envoie tous faire de la polyvalence cariste à la réception et qu'on leur refuse de pouvoir poser des heures, ne serait-il pas plus judicieux de n'en envoyer que 2 et de permettre aux autres de pouvoir poser ?

2018-05-495 : La CGT demande si dans les mois à venir, vous allez mettre en place le flux tendu pour les faibles rotations.

2018-05-496 : Est-ce que le service pilotage pourrait anticiper le fait qu'il n'y ait plus de fin de mission en milieu de journée, cela évitera aux préparateurs d'être pénalisés.

2018-05-497 : La CGT demande que n'apparaisse plus sur le tableau de polyvalence les noms de titulaires caristes.

2018-05-498 : Les élus de la CGT demande quand allez-vous régler les problèmes de management dans l'équipe du matin ?

2018-05-499 : a) Les élus CGT demande ce que la direction peut nous dire sur la grande réussite des imprimantes embarquées ?  
b) Comment pouvez-vous justifier à la haute direction ce coût, car cela ne fonctionne pas ?

2018-05-500 : **Compacteur à plastique** : La société a mis à disposition un compacteur qui est tout rouillé et dont la porte ne s'ouvre pas en plein avec des risques d'accidents du travail, à ce propos deux salariés se sont faits mal contre cette porte, veuillez nous communiquer à quelle date le compacteur sera changé.

2018-05-501 : Les préparateurs sont agacés que la Direction fasse tout pour qu'ils perdent des points sur leur productivité, lorsqu'en semaine à 38H00 il y a peu de volumes à traiter ils sont mis en support 1, nous demandons que cela cesse.

2018-05-502 : La CGT demande s'il va y avoir des changements au niveau de l'encadrement dans certains services ?

2018-05-503 : La CGT est intervenue à 16H25 dans l'équipe d'après-midi en date du mardi 15 mai 2018 concernant toutes les portes coupe feu qui ne fonctionnaient pas et qui se refermaient, ceux depuis 15H00.

Les moyens généraux avaient pris la décision de bloquer les portes coupe feu avec des bouts de bois au risque qu'un accident du travail grave survienne, nous vous avons demandé de faire cesser cette situation sinon nous serions dans l'obligation d'arrêter la préparation pour la sécurité des salariés.

Cinq minutes après Monsieur Diogon est revenu vers la CGT pour nous dire que le problème avait été réglé, si cela se reproduit une nouvelle fois la CGT demandera aux salariés de faire un droit de retrait, car si pour la direction la priorité est de passer les volumes avant la sécurité des salariés, pour la CGT seule la sécurité des salariés est prioritaire.

**Pour ces raisons nous demandons à la direction que cela ne se renouvelle plus, les salariés ayant été pénalisés sur leur productivité pendant ce temps-là, nous demandons à Monsieur Guinta de tenir ses engagements en mettant des arrêts à tous les salariés concernés.**

2018-05-503 : Pourriez-vous mettre 1 voire 2 poubelles par allée, cela évitera certainement qu'il y ait des papiers au sol.

2018-05-504 : a) Serait-il possible de changer les sièges des clarcks abîmés ?  
b) Pourriez-vous nous communiquer à quelle date vous recevrez les sacs à dos pour les talk mans.

2018-05-505 : En date du 15 mai 2018 un responsable de préparation en l'occurrence Monsieur Dejongh c'est autorisé à dire à un préparateur qui se plaignait de ne pas faire assez de polyvalence, que c'était les syndicats qui avaient défini les nouvelles règles de polyvalence, cela s'appelle de la désinformation.

Une nouvelle fois la direction discrédite les syndicats en évoquant des propos qui n'ont jamais été tenu, la CGT s'en ai expliqué avec lui, et il a convenu qu'il pensait que c'était les syndicats qui avaient fixés les règles. :

**Voici l'intervention d'un élu CGT au cours de la réunion du CE du 19 avril 2018. Nous allons recadrer les débats, ce ne sont pas les membres du CE qui ont défini les nouvelles règles, c'est la direction qui a décidé des critères qui seront mis en place et des nouvelles règles concernant la polyvalence par rapport à l'ancienneté.**

Les élus CGT demande à la Direction la prochaine fois d'informer l'encadrement concerné des décisions qu'elle prend au cours des réunions et de recadrer cet encadrant.

**Les Délégués du personnel CGT : P. CASANOVA / D. MADEIRA  
Délégué Syndical : J. FOUQUE/ RS au CE : C. PEREZ/ RS au CHSCT : M. BOURASS**

